

Avis du Comité économique et social européen sur la «Proposition de règlement du Conseil concernant certaines dispositions relatives à la pêche dans la zone couverte par l'accord de la CGPM (Commission générale des pêches pour la Méditerranée)»

COM(2009) 477 final — 2009/0129 (CNS) (*)

(2010/C 354/16)

Le Conseil, en date du 19 janvier 2010, et le Parlement européen, en date du 5 mars 2010, ont décidé, conformément à l'article 43 du TFUE, ancien article 37 du TCE, de consulter le Comité économique et social européen sur la

«Proposition de Règlement du Conseil concernant certaines dispositions relatives à la pêche dans la zone couverte par l'accord de la CGPM (Commission générale des pêches pour la Méditerranée)»

COM(2009) 477 final — 2009/0129 (CNS) (*).

Ayant estimé que le contenu de la proposition est satisfaisant et n'appelle aucun commentaire de sa part, le Comité, lors de sa 461^e session plénière des 17 et 18 mars 2010 (séance du 17 mars 2010), a décidé à l'unanimité, de rendre un avis favorable au texte proposé.

Bruxelles, le 17 mars 2010.

Le Président
du Comité économique et social européen
Mario SEPI

(*) L'acronyme devra se lire COD.